

LA MISSION DU GROUPE DE CONCERTATION

Le Groupe se donne pour mission de promouvoir et de favoriser le développement de l'agrotourisme en privilégiant :

- la recherche d'une vision partagée des perspectives de développement et des priorités d'action;
- la détermination et la proposition des paramètres favorables au développement de cette activité;
- l'échange d'information entre les organisations impliquées en agrotourisme;
- la collaboration avec les organisations engagées dans l'élaboration et la réalisation d'activités, d'événements et d'outils de développement.

L'un des premiers mandats du Groupe est de s'entendre sur une définition de l'agrotourisme et sur les paramètres de son développement. Les éléments figurant au verso du dépliant constituent son cadre de référence. Celui-ci a pour objet de faciliter la réalisation de ses travaux.

APPUI DES ORGANISATIONS

Les organisations membres du Groupe ont délégué des personnes de leur réseau ou de leurs différentes directions pour participer à ses comités de travail et projets spécifiques. L'Union des producteurs agricoles assure le secrétariat du Groupe en 2003.

LES PARTENAIRES ACTUELS ET LES COMITÉS

Afin d'élargir ses bases et de produire un travail de qualité, le Groupe s'associe à diverses organisations qui se joignent aux travaux en fonction de leur expertise et de leur intérêt pour les sujets traités. Ainsi, des organisations autres que celles qui en sont membres participent à titre de partenaires et collaboratrices à des comités de travail ou à des projets spécifiques.

- Université Laval–Groupe de recherche en économie de la production agricole (études sur l'offre agrotouristique)
- Tables de concertation agroalimentaire de l'Outaouais et des Laurentides, Conseil agrotouristique des Cantons-de-l'Est et Agrotourisme Saguenay–Lac-Saint-Jean (études régionales sur l'offre agrotouristique)
- Table de concertation Agriculture-Forêt du Centre-du-Québec, Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière, Table de concertation agroalimentaire des Laurentides, Conseil agrotouristique des Cantons-de-l'Est et Initiative touristique Lac-Saint-Jean (standards de qualité)
- Cégep de Saint-Félicien (formation)
- Transports Québec (signalisation touristique)
- Collaboration externe : Commission de protection du territoire agricole du Québec (problématique aménagement et protection du territoire agricole)

LES ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES

Le Groupe est actuellement composé de onze représentants ou représentantes de différentes organisations. Cette pluralité assure une réflexion plus large et une meilleure représentativité des personnes touchées par les activités agrotouristiques.

- Associations touristiques régionales associées du Québec (ATRAQ) (1 personne)
- Fédération des Agricotours du Québec (2 personnes)
- Fédération québécoise des organisations locales de tourisme du Québec (1 personne)
- Solidarité rurale du Québec (1 personne)
- Tables régionales de concertation agroalimentaire (1 personne)
- Union des producteurs agricoles (2 personnes)
- Tourisme Québec (1 personne)
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) (2 personnes)

RENSEIGNEMENTS :

Jean-Sébastien Laflamme (secrétaire du Groupe)
Union des producteurs agricoles
Direction Recherche et politiques agricoles
555, boul. Rolland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Téléphone : (450) 679-0540
Télécopieur : (450) 679-4943

Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec



18 février 2003
03-0057

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation
Québec



**DÉFINITION
DE L'AGROTOURISME ***

L'agrotourisme est une activité touristique complémentaire de l'agriculture ayant lieu dans une exploitation agricole. Il met des productrices et producteurs agricoles en relation avec des touristes ou des excursionnistes, permettant ainsi à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte.

La nature des produits et services agrotouristiques :

L'offre agrotouristique se compose de différentes catégories de produits et services :

- Visite et animation à la ferme
- Hébergement
- Restauration mettant principalement en valeur les produits de la ferme même et utilisant en complément des produits agroalimentaires régionaux afin que ces deux sources de produits constituent l'essentiel du menu
- Promotion et vente de produits agroalimentaires

Il convient de souligner que ce sont les services d'accueil et de diffusion d'information à caractère agricole qui confèrent sa spécificité à l'agrotourisme.

* Cette définition fait consensus au sein du Groupe de concertation sur l'agrotourisme et de son comité sur l'aménagement et la protection du territoire agricole.

**LES PRINCIPAUX RÔLES
DE L'AGROTOURISME**

L'agrotourisme peut jouer un rôle sur plusieurs plans :

Sur le plan économique

- Diversifier les revenus agricoles
- Faciliter la mise en marché de certains produits et services agricoles ou alimentaires
- Soutenir et diversifier le développement économique des régions et de leurs communautés rurales

Sur les plans social, éducatif et touristique

- Sensibiliser le public aux réalités de l'agriculture
- Favoriser une meilleure compréhension de l'usage fait du territoire agricole
- Informer le public sur la profession agricole et ses pratiques
- Offrir une expérience touristique nouvelle et diversifiée

Sur le plan sectoriel

- Mettre en valeur la contribution de l'agriculture à l'économie régionale et québécoise
- Valoriser la profession agricole

**LES CONDITIONS DE
DÉVELOPPEMENT
DE L'AGROTOURISME**

- L'agrotourisme doit être complémentaire d'une agriculture dynamique, saine, vivante et rentable.
- L'agrotourisme est un élément de l'offre touristique régionale dont les retombées doivent profiter principalement aux régions et à leurs communautés rurales.
- L'agrotourisme est un secteur en émergence dont il faut encourager, soutenir et faciliter le développement.
- L'agrotourisme doit tenir compte des réalités du tourisme et se doter de standards de qualité.
- Si le développement de l'agrotourisme est principalement du ressort des localités et des régions, il exige néanmoins une concertation à l'échelle du Québec.
- L'agrotourisme doit tenir compte de la réglementation et des réalités de la production et de la mise en marché collective des produits agricoles et alimentaires.
- L'agrotourisme doit se développer dans un contexte de cohabitation harmonieuse avec les activités agricoles et rurales du territoire.
- L'agrotourisme repose sur une gamme de produits et de services qui présentent des perspectives de viabilité financière à long terme pour les entreprises.

**LES CONDITIONS DE SUCCÈS DE
L'OFFRE AGROTOURISTIQUE
DES ENTREPRISES**

Toute offre agrotouristique devrait satisfaire aux conditions suivantes :

- Être faite par un producteur agricole reconnu en vertu de la Loi sur les producteurs agricoles
- Mettre en valeur la production agricole et ses dérivés
- Adopter une pratique d'animation et d'accueil dont la dimension « communication » soit caractérisée par le « savoir-faire » et le « goût » de transmettre son expérience
- Cohabiter dans le respect et l'harmonie avec les activités agricoles et rurales du territoire
- Avoir une stratégie de marketing axée sur un agrotourisme authentique
- S'intégrer à l'offre touristique du Québec